Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Emballeur, veuillez visiter :
capemballeur.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP emballeur professionnel — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique blanc-cap-emballeur-50031107** Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Préparer l’emballage de la pompe P-17
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Préparer le fauteuil ancien F-08
7 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

25.0 points

Étude professionnelle 1 — Préparer l’emballage de la pompe P-17

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

> À partir de la commande AB-204 et du constat de réception, indiquez si la référence, la série, le témoin et les accessoires correspondent aux données attendues. Signalez précisément tout écart constaté ou l’absence d’écart documenté.

Je compare les données attendues de la commande AB-204 avec le constat écrit de réception. La plaque signale la pompe P-17, série 6K-28 : la référence et la série correspondent. Le témoin est intact, comme indiqué dans la commande. Les deux accessoires attendus sont mentionnés comme présents : le flexible porte une étiquette P-17 et la pochette documentaire est présente.

Aucun écart d’identification, de série, d’état du témoin ou d’inventaire n’est documenté. La trace de poussière sur le carter doit être reprise dans le relevé d’état et prise en compte pour la préparation ; elle ne constitue pas, à elle seule, un écart par rapport aux informations de commande. Le constat est documentaire et ne remplace pas une inspection physique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Selon les documents, la référence P-17, la série 6K-28, le témoin intact et les deux accessoires correspondent aux données attendues. Aucun écart n’est documenté ; la trace de poussière est à consigner et à prendre en compte lors de la préparation.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Les dimensions nues de la pompe sont 720 × 420 × 500 mm. En tenant compte de l’espace intérieur de caisse 900 × 600 × 700 mm, calculez le jeu total disponible dans les trois directions avant pose des protections et calages. Présentez les soustractions avec les unités.

Le jeu total avant pose des protections et des calages se calcule en soustrayant chaque dimension nue de la pompe de la dimension intérieure correspondante de la caisse. Les données sont dans l’ordre longueur × largeur × hauteur.

- Longueur : 900 mm − 720 mm = 180 mm.
- Largeur : 600 mm − 420 mm = 180 mm.
- Hauteur : 700 mm − 500 mm = 200 mm.

Ces valeurs sont les jeux totaux disponibles avant installation des protections et des calages, et non les jeux qui subsisteront après leur pose.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Jeux totaux avant protections et calages : longueur 180 mm, largeur 180 mm, hauteur 200 mm.

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Calculez les dimensions extérieures de la caisse AB-204 en appliquant la convention indiquée dans D2 : ajouter deux fois 12 mm à chacune des dimensions intérieures. Donnez les trois résultats dans l’ordre longueur × largeur ×

hauteur.

Selon la convention pédagogique donnée dans D2, on ajoute deux fois l'épaisseur de 12 mm à chaque dimension intérieure, pour tenir compte des deux faces opposées.

- Longueur extérieure : 900 mm + 2 × 12 mm = 924 mm.
- Largeur extérieure : 600 mm + 2 × 12 mm = 624 mm.
- Hauteur extérieure : 700 mm + 2 × 12 mm = 724 mm.

RÉPONSE À RETENIR

Dimensions extérieures, dans l'ordre longueur × largeur × hauteur : 924 × 624 × 724 mm.

Question 1.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

Calculez la masse totale du colis en additionnant la pompe, la caisse, le flexible et la pochette documentaire. Comparez ensuite le résultat à la capacité indiquée de 250 kg et formulez une conclusion prudente limitée aux données fournies.

J'additionne les masses de la pompe, de la caisse, du flexible et de la pochette documentaire :

86,0 kg + 22,0 kg + 4,5 kg + 1,2 kg = 113,7 kg.

La masse calculée est inférieure de 136,3 kg à la capacité de 250 kg indiquée sur la fiche du transpalette. Cette comparaison limitée ne suffit pas à autoriser le déplacement : il reste notamment à vérifier la stabilité du colis, l'absence d'anomalie et l'adéquation du moyen à la situation, conformément aux consignes du cas.

RÉPONSE À RETENIR

Masse totale calculée : 113,7 kg. Elle est inférieure de 136,3 kg à la capacité indiquée de 250 kg ; cette comparaison ne vaut pas, à elle seule, autorisation de manutention.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

Rédigez un plan écrit des phases à prévoir pour ce dossier, depuis la reconnaissance jusqu'au marquage. Situez explicitement le nettoyage éventuel et le séchage par rapport à la fermeture du film barrière, puis le colisage par rapport à la fermeture de la caisse.

Plan écrit des phases pour le dossier AB-204 :

1. **Reconnaissance :** rapprocher la plaque P-17, la série 6K-28 et les accessoires de la commande. Reprendre dans le relevé l'état décrit, notamment la trace de poussière et le témoin intact. Le constat écrit ne remplace pas une inspection physique.
2. **Préparation :** envisager le nettoyage de la poussière seulement après vérification des consignes de l'entreprise. Aucun produit ni procédé précis n'est imposé. Si un nettoyage est retenu, le séchage doit également être réalisé selon les consignes vérifiées.
3. **Protection :** effectuer la préparation retenue et le séchage avant de fermer le film barrière autour du matériel préconditionné. Ne pas appliquer de produit de protection sur une zone dont la compatibilité n'a pas été vérifiée.
4. **Contenant et calages :** prévoir une protection mécanique empêchant les déplacements et les contacts avec la caisse, ainsi que le maintien séparé des accessoires.
5. **Colisage :** avant la fermeture de la caisse, vérifier et inscrire la pompe, le flexible et la pochette documentaire ; contrôler également leur maintien et les protections.

6. **Marquage :** après fermeture, apposer les informations de repérage extérieur en les recopiant sans altération depuis les données de la commande.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le nettoyage éventuel et le séchage, s'ils sont retenus après vérification des consignes, précèdent la fermeture du film barrière. Le colisage et son contrôle précèdent la fermeture de la caisse ; le marquage extérieur intervient après cette fermeture.

Question 1.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Proposez une organisation écrite des protections et du maintien de la pompe, du flexible et de la pochette dans la caisse. Pour chaque élément, indiquez l'objectif de la protection ou du maintien et un contrôle à effectuer avant fermeture. Ne donnez pas de mode opératoire de manipulation réelle.

La proposition ci-dessous décrit des objectifs et des contrôles à prévoir par écrit ; elle ne constitue pas un mode opératoire de manipulation réelle.

- **Pompe P-17 :** prévoir le film barrière fermé autour du matériel préconditionné et une protection mécanique contre les contacts avec la caisse et les déplacements. Avant fermeture, vérifier que la protection est présente, que la pompe est maintenue sans contact dommageable et que le maintien empêche son déplacement dans l'espace prévu.
- **Flexible P-17 :** l'inventorier et le maintenir séparément du carter à l'aide d'un moyen adapté parmi les fournitures prévues. L'objectif est d'éviter son déplacement et les frottements contre la pompe. Avant fermeture, contrôler sa présence, son identification et son maintien sans contact nuisible avec le matériel.
- **Pochette documentaire :** l'inventorier et la maintenir séparément du carter afin de préserver les documents et d'empêcher leur déplacement dans la caisse. Vérifier sa présence et son maintien avant fermeture.

Les documents ne donnent ni quantité exacte de cales ni plan de débit : il faut donc vérifier leur fonction et la stabilité obtenue sans inventer de disposition cotée.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La pompe est protégée contre les contacts et les déplacements ; le flexible et la pochette sont inventoriés et maintenus séparément. Avant fermeture, contrôler leur présence, leur identification, l'absence de contact dommageable et la stabilité du maintien.

Question 1.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Citez trois informations exactes à faire figurer sur les éléments de repérage extérieur de cette caisse, en vous appuyant sur la commande, et expliquez brièvement à quoi chacune sert pour l'identification ou l'acheminement.

Trois informations exactes de la commande peuvent figurer sur les éléments de repérage extérieur :

1. **Pompe d'essai P-17, série 6K-28 :** permet d'identifier le matériel concerné.
2. **Commande AB-204 :** rattache le colis au dossier d'expédition correspondant.
3. **Destination : Valparaíso, Chili :** contribue à l'identification de la destination pour l'acheminement.

Ces données doivent être recopiées sans altération. Elles ne remplacent pas d'autres indications éventuellement prévues par la commande, mais non précisées dans le sujet.

RÉPONSE À RETENIR

Repérage proposé : « Pompe d’essai P-17 — série 6K-28 » ; « Commande AB-204 » ; « Destination : Valparaíso, Chili ».

Question 1.8.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> La fiche interne prévoit un transpalette d’atelier et demande d’interrompre la préparation en cas de charge instable, d’anomalie ou de doute. Indiquez deux vérifications ou décisions écrites à prévoir avant le déplacement du colis terminé, sans conclure que la seule comparaison de masses autorise la manutention.

Avant le déplacement du colis terminé, deux vérifications ou décisions sont à prévoir par écrit :

1. Comparer la masse calculée de 113,7 kg à la capacité indiquée de 250 kg, puis vérifier que le moyen est adapté à la situation. Si un doute subsiste sur le moyen, demander un contrôle à la personne responsable ; la comparaison des masses seule ne vaut pas autorisation.
2. Vérifier que le colis est stable, que le trajet prévu est dégagé et qu’aucune anomalie n’est relevée. En cas de charge instable, d’anomalie ou de doute, interrompre la préparation et demander un contrôle à la personne responsable.

Il s’agit de contrôles écrits à prévoir, pas d’une conduite réelle du transpalette.

RÉPONSE À RETENIR

Vérifier l’adéquation du moyen et la stabilité du colis, ainsi que l’absence d’anomalie ou de doute. En cas de problème, interrompre la préparation et solliciter la personne responsable.

Étude 2

24.0 points

Étude professionnelle 2 — Préparer le fauteuil ancien F-08

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> À partir de la fiche ER-58, rédigez le relevé de reconnaissance utile avant emballage : identifiez l'objet et son dossier, indiquez l'élément amovible à inventorier et distinguez clairement la marque préexistante d'un dommage qui surviendrait pendant le transport.

Relevé de reconnaissance proposé — dossier ER-58 : fauteuil ancien identifié sous la référence F-08, dossier client ER-58. Le coussin amovible est présent et doit être inventorié séparément. L'état initial mentionne une petite marque sur le pied arrière droit.

Cette marque doit être inscrite comme préexistante à l'emballage. Tout dommage nouveau constaté ultérieurement doit être relevé séparément et ne pas être confondu avec cette marque initiale. Cette réponse reprend la fiche et ne prétend pas constituer une nouvelle observation physique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Fauteuil F-08, dossier ER-58 ; coussin amovible présent à inventorier séparément. La marque du pied arrière droit est préexistante et doit être distinguée de tout dommage nouveau qui serait constaté ultérieurement.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 8

> Calculez l'enveloppe du fauteuil après ajout de 30 mm de protection sur chacune des deux faces opposées de la largeur, de la profondeur et de la hauteur. Présentez les trois calculs et leurs unités.

La protection ajoute 30 mm sur chacune des deux faces opposées de chaque dimension, soit 2 × 30 mm par dimension.

- Largeur : 520 mm + 2 × 30 mm = 580 mm.
- Profondeur : 540 mm + 2 × 30 mm = 600 mm.
- Hauteur : 890 mm + 2 × 30 mm = 950 mm.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Enveloppe protégée, dans l'ordre largeur × profondeur × hauteur : 580 × 600 × 950 mm.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 8

> Pour chaque dimension, calculez le jeu total entre l'enveloppe protégée obtenue à la question précédente et l'espace intérieur de la caisse. Si l'enveloppe est centrée, calculez le jeu par côté. Indiquez si les trois jeux sont positifs, nuls ou négatifs.

Pour chaque dimension, le jeu total est l'espace intérieur moins l'enveloppe protégée. Lorsque celle-ci est centrée, le jeu par côté est la moitié du jeu total.

- **Largeur :** 660 mm − 580 mm = 80 mm au total ; 80 mm ÷ 2 = 40 mm par côté. Jeu positif.
- **Profondeur :** 680 mm − 600 mm = 80 mm au total ; 80 mm ÷ 2 = 40 mm par côté. Jeu positif.
- **Hauteur :** 1 030 mm − 950 mm = 80 mm au total ; 80 mm ÷ 2 = 40 mm par côté. Jeu positif.

Les trois jeux sont positifs. Selon le calcul demandé, l'enveloppe protégée tient dans les dimensions intérieures indiquées. Ce calcul ne constitue pas à lui seul un plan de calage ou une validation pratique de l'emballage.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Largeur, profondeur et hauteur : jeu total de 80 mm dans chaque direction, soit 40 mm par côté si l'enveloppe est centrée. Les trois jeux sont positifs.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

> Expliquez comment organiser par écrit la protection du vernis, des pieds et du coussin amovible. Votre réponse doit tenir compte de la compatibilité des matériaux, de la marque préexistante et de la nécessité d'éviter déplacement, abrasion et compression du coussin.

Vernis : prévoir une protection de surface qui évite l'abrasion. Avant tout contact, vérifier dans le dossier de l'entreprise la compatibilité de la housse et des matériaux retenus avec le vernis. Si cette compatibilité n'est pas confirmée, ne pas employer la protection concernée et signaler le doute au responsable.

Pieds et maintien : prévoir des protections de pieds et des calages adaptés à la forme du fauteuil. Ils doivent empêcher le déplacement sans concentrer de pression sur les parties fragiles ni sur la marque préexistante du pied arrière droit. Le contrôle écrit porte sur l'absence de risque d'abrasion ou d'aggravation de cette marque et sur le maintien du fauteuil.

Coussin amovible : l'inventorier et le protéger séparément, avec un maintien qui évite son déplacement sans le comprimer. Vérifier sa présence et l'absence de compression avant fermeture.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Confirmer la compatibilité des protections avec le vernis avant emploi ; protéger les pieds et caler le fauteuil sans pression dommageable, en préservant la marque préexistante ; inventorier et maintenir le coussin séparément sans le comprimer.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

> Rédigez une liste de colisage avant fermeture indiquant les éléments réellement prévus dans le dossier ER-58. Ajoutez les informations d'identification à reprendre sur le marquage extérieur après fermeture.

Liste de colisage à établir avant fermeture — dossier ER-58 :

1. Fauteuil ancien, référence F-08.
2. Coussin amovible, maintenu séparément.

La liste identifie le dossier ER-58 et distingue les deux éléments prévus. Les informations d'identification à inscrire sur la liste sont « F-08 » et « ER-58 », comme le demande la fiche. La liste doit correspondre au contenu effectivement constaté ; aucun autre élément n'est à ajouter sans donnée au dossier.

Marquage extérieur après fermeture : reprendre la référence « F-08 » et le dossier « ER-58 ». Des indications de manutention cohérentes avec la préservation du fauteuil peuvent être proposées, mais le cas n'impose aucun pictogramme précis ni citation de norme.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Colisage avant fermeture : un fauteuil ancien F-08 et un coussin amovible, avec les identifiants F-08 et ER-58 sur la liste. Après fermeture, reprendre F-08 et ER-58 sur le marquage extérieur.

Question 2.6.

PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

> Le poste voisin propose de placer une caisse dans une voie de passage et un doute existe sur la compatibilité d'une protection avec le vernis. Pour chacun de ces deux faits, identifiez le risque ou le problème, indiquez l'action immédiate cohérente avec les consignes internes fictives et précisez quand solliciter le responsable.

Caisse proposée dans une voie de passage : le risque est d'obstruer la circulation et de créer un obstacle. L'action immédiate est de ne pas déposer la caisse dans cette voie et de maintenir celle-ci dégagée, conformément à la consigne interne fictive. Si aucun emplacement approprié n'est identifié ou si la situation ne peut pas être résolue sans risque, solliciter le responsable avant de poursuivre.

Doute sur la compatibilité d'une protection avec le vernis : une protection incompatible pourrait détériorer la surface. Ne pas l'appliquer tant que le doute n'est pas levé ; vérifier les informations du dossier et signaler le doute au responsable avant emploi. Solliciter le responsable si la compatibilité ne peut pas être confirmée ou si les informations disponibles sont insuffisantes.

Ces décisions relèvent des consignes internes fictives de l'exercice et ne sont pas présentées comme des prescriptions légales générales.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas placer la caisse dans la voie de passage ; solliciter le responsable si aucun emplacement approprié n'est disponible ou si la situation reste douteuse. Ne pas utiliser une protection dont la compatibilité avec le vernis est incertaine ; vérifier le dossier et demander l'avis du responsable avant emploi si le doute persiste.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

> Établissez une courte liste de contrôles documentaires à effectuer avant fermeture puis après fermeture, afin de vérifier la concordance entre l'état initial, le contenu, la protection et le repérage du colis.

Avant fermeture, contrôler et consigner :

- la concordance entre le fauteuil F-08 et le dossier ER-58 ;
- l'état initial, notamment la marque préexistante du pied arrière droit, distinguée de tout dommage nouveau ;
- la présence du fauteuil et du coussin amovible sur la liste de colisage, avec les identifiants F-08 et ER-58 ; toute différence entre le contenu constaté et l'inventaire doit être consignée avant fermeture ;
- la compatibilité des protections avec le vernis et l'adaptation des protections de pieds et des calages ;
- le maintien du fauteuil sans déplacement ni appui dommageable, ainsi que la protection séparée du coussin sans compression.

Après fermeture, contrôler et consigner : la fermeture du contenant et la concordance du marquage extérieur avec le dossier, notamment les identifiants F-08 et ER-58. Les indications de manutention proposées doivent rester cohérentes avec la préservation de l'objet et ne pas être présentées comme une norme imposée par le cas.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avant fermeture : vérifier l'identification, l'état initial, l'inventaire, la compatibilité et le maintien des protections. Après fermeture : contrôler la fermeture du contenant et la concordance du marquage extérieur avec F-08 et ER-58.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — blanc-cap-emballeur-50031107
Supports documentaires vérifiés : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42143/ ; https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/29906/642942 ; https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/b254/b254a.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.